

## SALAIRES MINIMA ANNUELS CONVENTIONNELS 2019

### Accord HUMAPP du 22 février 2019 relatif aux salaires minima dans les télécommunications

Un accord relatif aux salaires minima dans la branche pour l'année 2019 a été conclu le 22 février 2019 avec les organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC et FO :

« Article 1 : Salaires minima conventionnels pour 2019

Les parties signataires du présent accord s'accordent pour majorer les salaires minima annuels de la branche de 2% pour l'année 2019.

Pour soutenir la situation des bas salaires dans la branche, ils décident également, cette année, d'accorder un coup de pouce significatif aux deux premiers groupes de la classification : 1,5% au groupe A et 1,3% au groupe B, ce qui représente respectivement une majoration totale de 3,5% pour les salaires minima du groupe A et de 3,3% pour ceux du groupe B. »

En déclinaison de cet accord de branche HUMAPP, les salaires annuels minima 2019 par groupe de classification s'établissent comme suit à Orange SA, sur la base d'une durée du travail de 35 heures hebdomadaires :

Groupes	Seuils	Salaires annuels minima 2019
A	Seuil 1	19 214 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	20 031 €
	Seuil 1ter - après 5 ans	20 306 €
	Seuil 2 - après 10 ans	21 019 €
	Seuil 3 - après 15 ans	22 097 €
	Seuil 3 - après 20 ans	23 057 €
B	Seuil 1	20 156 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	20 819 €
	Seuil 1ter - après 5 ans	21 159 €
	Seuil 2 - après 10 ans	21 685 €
	Seuil 3 - après 15 ans	23 045 €
	Seuil 3 - après 20 ans	24 188 €
C	Seuil 1	21 432 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	22 620 €
	Seuil 1ter - après 5 ans	22 896 €
	Seuil 2 - après 10 ans	24 676 €
	Seuil 3 - après 15 ans	25 667 €
	Seuil 3 - après 20 ans	26 790 €
D	Seuil 1	24 867 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	25 936 €
	Seuil 1ter - après 5 ans	26 376 €
	Seuil 2 - après 10 ans	28 249 €
	Seuil 3 - après 15 ans	29 840 €
	Seuil 3 - après 20 ans	31 084 €
DBIS	Seuil 1	28 039 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	29 947 €
	Seuil 2 - après 10 ans	33 556 €
	Seuil 3 - après 20 ans	36 366 €
E	Seuil 1	31 191 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	35 805 €
	Seuil 2 - après 10 ans	40 838 €
	Seuil 3 - après 20 ans	43 455 €
F	Seuil 1	42 669 €
	Seuil 2 - après 10 ans	51 207 €
G	Seuil 1	60 956 €
	Seuil 2 - après 10 ans	74 162 €

**Seuil** : seuils supplémentaires applicables à Orange SA prévus par l'Accord d'Entreprise portant mise en œuvre de la CCNT à Orange SA (13 février 2003) art 2.1 et par l'avenant à l'accord créant le groupe d'emplois DBIS modifiant les seuils de rémunération (18 avril 2011) art 2.